

**Entente de partenariat**

**CONCERNANT  
VALORISATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

conclue entre

la Conférence régionale des élus  
de l'Abitibi-Témiscamingue.

le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

La Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue

**Mars 2011**

## 1. DÉFINITIONS

Dans la présente entente, les sigles, termes et expressions mentionnés ci-après sont définis de la manière suivante :

- FJAT :** Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
- CRÉ :** Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
- TIÉAT :** Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue.
- VAT :** Valorisation Abitibi-Témiscamingue

## 2. CONSIDÉRATIONS

- CONSIDÉRANT les résultats des actions de VAT au cours des deux ententes de partenariats (VAT 1 et VAT 2) et des partenariats développés avec les organismes de la région, les avancées et les défis qui demeurent à relever;
- CONSIDÉRANT la priorité 1, « L'appartenance et l'image du territoire », la priorité 2, « Les immigrantes et les immigrants et les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants » de l'axe 1 de la planification stratégique régionale;
- CONSIDÉRANT dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'importance de poursuivre des actions visant l'amélioration du bilan migratoire par une stratégie d'attraction de main-d'œuvre et d'étudiants;
- CONSIDÉRANT l'importance de l'identité et de la connaissance régionales, soulignées par les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la tournée de consultation pour la rédaction de la planification stratégique de VAT en 2010;
- CONSIDÉRANT que la participation financière de la CRÉ servira avant tout à soutenir le fonctionnement de VAT et que la participation financière des autres partenaires servira à la réalisation de projets;
- CONSIDÉRANT les efforts considérables déployés par les organismes qui recrutent des professionnels et ainsi que l'importance de se donner des stratégies de communication concertées et complémentaires;
- CONSIDÉRANT que tant les organismes privés que publics citent la CRÉ comme lieu de convergence de la stratégie;
- CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent que la CRÉ est l'organisation la mieux positionnée pour mettre en œuvre ce projet et donc à en être le fiduciaire;
- CONSIDÉRANT l'importance de VAT pour la promotion visant l'attraction et la rétention de citoyennes et de citoyens dans la région;
- CONSIDÉRANT la volonté de la TIÉAT de promouvoir l'Abitibi-Témiscamingue comme une région où il est agréable d'étudier, de travailler et de vivre, telle qu'inscrite dans le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- CONSIDÉRANT la volonté des membres de la TIÉAT de promouvoir l'offre de formation interordres de l'Abitibi-Témiscamingue, telle qu'inscrite dans le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- CONSIDÉRANT la volonté des membres de la TIÉAT de faire de l'éducation un important vecteur d'attraction et de rétention de citoyennes et de citoyens dans la région, telle qu'inscrite dans le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- CONSIDÉRANT les importants chantiers de développement de la TIÉAT réalisés ou en cours de réalisation en collaboration avec VAT, tels que soulignés dans le *Rapport annuel 2009-2010 et dans le Plan d'action 2010-2011*;

- CONSIDÉRANT** que le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue a proposé la valorisation régionale comme moyen de promouvoir une image positive de la région et d'augmenter notre pouvoir d'attraction et d'enracinement des personnes et plus spécifiquement des jeunes;
- CONSIDÉRANT** que la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec a décidé de favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec comme choix stratégique dans le défi des régions;
- CONSIDÉRANT** que, sur cette base, les parties désirent formaliser leur partenariat afin de contribuer à une stratégie de valorisation régionale;

**EN CONSÉQUENCE**, les parties conviennent de ce qui suit :

### 3. OBJET DE L'ENTENTE

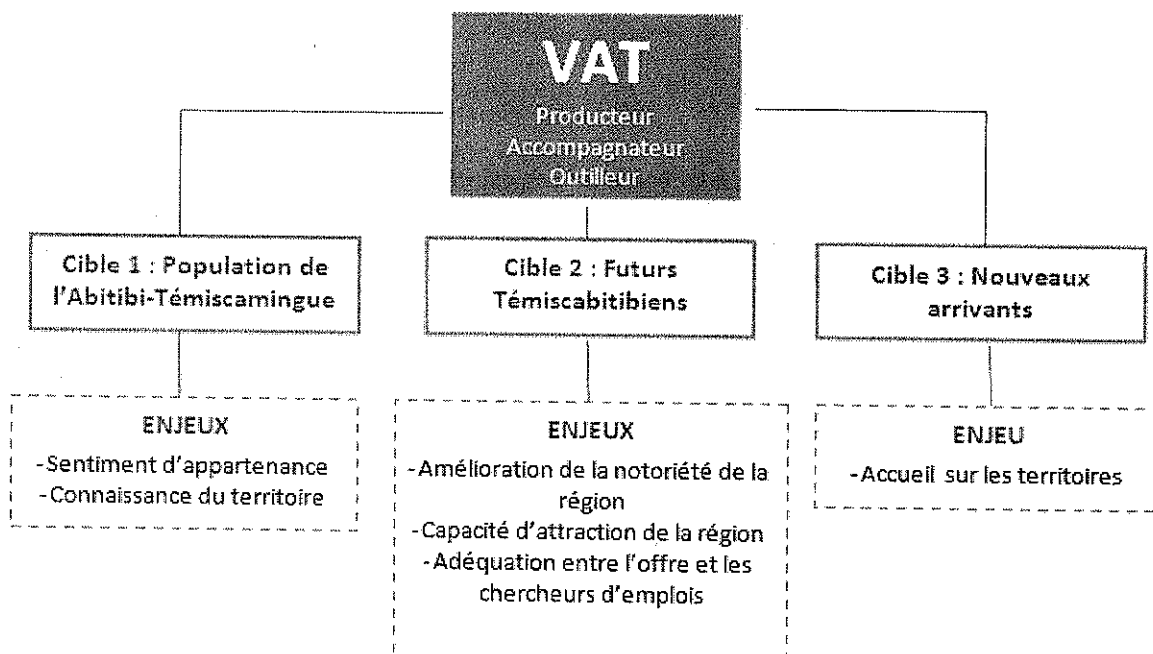
Cette entente, d'une durée de trois ans, vise à déterminer et à préciser les engagements et attentes de chacune des parties dans la stratégie Valorisation Abitibi-Témiscamingue dont la mission est de :

**Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale de valorisation de l'Abitibi-Témiscamingue visant à :**

- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance de la population régionale envers sa région;
- Augmenter le pouvoir d'attraction de la région auprès de toutes celles et tous ceux qui n'ont pas encore fait le choix de l'Abitibi-Témiscamingue comme milieu de travail et de vie;
- Augmenter le pouvoir d'enracinement de la région auprès des personnes nouvellement arrivées.

### 4. CIBLES ET ENJEUX DE L'ENTENTE

Par cette entente, les parties s'engagent à soutenir financièrement le fonctionnement et la réalisation des projets de Valorisation Abitibi-Témiscamingue en fonction de trois cibles et de leurs enjeux, tel qu'indiqué dans la planification stratégique de Valorisation Abitibi-Témiscamingue 2011-2016.



## 5. MODE DE FONCTIONNEMENT

### Plan d'action

Selon sa planification stratégique, le comité VAT convient de préparer annuellement un plan d'action qui présente ses principales actions, projets, campagnes marketing, des indicateurs et un budget prévisionnel. Le plan d'action doit être entériné annuellement par le caucus de la CRÉ.

### Comité Valorisation Abitibi-Témiscamingue

Valorisation Abitibi-Témiscamingue est une stratégie qui mise sur la concertation et la représentation régionale pour constituer son comité de travail. Il s'agit du comité où sont discutées et proposées les grandes orientations et les actions de Valorisation Abitibi-Témiscamingue. Tous les membres du comité ont un même rôle d'influence et de droit de parole.

Le comité est présidé par une personne, recommandée par les membres du comité VAT et nommée par la CRÉ.

Le comité est composé comme suit :

- Personnes représentant les secteurs et les partenaires. Leur mandat est d'une durée d'un an et est renouvelable.
  - Une personne représentant la TIÉAT
  - Une personne représentant du milieu touristique
  - Une personne représentant le FJAT
  - Une personne représentant le milieu culturel
  - Une personne représentant le Conseil des partenaires du marché du travail de l'Abitibi-Témiscamingue
  - Une personne représentant le secteur de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
  - Une personne représentant les carrefours jeunesse-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue
- Personnes représentant les MRC. Leur mandat est de deux ans et est renouvelable.
  - Deux représentant(e)s par territoire de MRC, nommés par la CRÉ, à la suite de l'appel de candidatures.  
La représentation territoriale est aussi importante pour VAT afin de s'assurer d'avoir un regard local et ainsi mieux orienter nos actions avec les partenaires locaux.

## 6. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à participer à la réalisation des objectifs déterminés, sous réserve des disponibilités financières et dans le respect de leurs mandats et politiques respectifs. Les parties s'engagent également à prendre part aux activités du comité de suivi décrit à l'article 7 et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'Entente.

Les frais de fonctionnement sont entièrement assumés par la contribution de la CRÉ. Les sommes provenant des engagements financiers des autres partenaires serviront exclusivement à la réalisation des projets.

Tableau 1

Contribution financière des partenaires dans VAT

	<u>An 1</u> au 31/03/2011	<u>An 2</u> au 31/03/2012	<u>An 3</u> au 31/03/2013	<u>An 4</u> au 31/03/2014	<u>Total</u>
CRÉ	70 000 \$ *	110 000 \$	260 000 \$	260 000 \$	700 000 \$
FJAT	- \$	81 905 \$	80 000 \$	80 000 \$	241 905 \$
TIÉAT	150 000 \$	- \$	- \$	- \$	150 000 \$

\* Le montant de 70 000 \$ de l'année permet de prolonger l'entente VAT 1, ces sommes ont donc déjà été versées et engagées.

## **6.1. Engagements de la CRÉ**

Dans le cadre de cette entente, la CRÉ s'engage, d'une façon générale, à collaborer à la réalisation des objectifs de l'entente.

La CRÉ s'engage à investir, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures, une somme totale de 630 000 \$ répartie sur trois ans à compter de la signature de l'entente. Grâce à cette somme, la CRÉ s'engage à assumer tous les frais de fonctionnement de Valorisation Abitibi-Témiscamingue.

À titre de fiduciaire des sommes de l'entente, la CRÉ s'engage à faire la gestion des sommes, à produire les documents permettant la reddition de compte auprès des partenaires et à convoquer le comité de suivi de l'entente.

## **6.2. Engagements du FJAT**

Dans le cadre de cette entente, le FJAT, d'une façon générale, s'engage à collaborer à la réalisation des objectifs de l'entente. Le FJAT s'attend par ailleurs à ce que VAT poursuive ses projets visant la clientèle des jeunes (12 à 35 ans) et ses partenariats avec les organismes jeunesse.

Le FJAT s'engage à investir, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures, une somme totale de 241 905 \$ sur trois ans, tel qu'indiqué dans le tableau 1.

À partir de l'année 2012-2013, le FJAT procédera au transfert annuel de la somme à la CRÉ, sous recommandation du comité de suivi.

Le FJAT s'engage à participer aux travaux du comité de VAT ainsi qu'au comité de suivi de l'entente.

## **6.3. Engagements de la TIÉAT**

Dans le cadre de cette entente, la TIÉAT s'engage, d'une façon générale, à collaborer à la réalisation des objectifs de l'entente. La TIÉAT s'attend à ce que VAT poursuive la promotion de l'offre de formation de l'Abitibi-Témiscamingue et continue de miser sur l'éducation comme l'un des facteurs d'attraction et de rétention de citoyens et de citoyennes en Abitibi-Témiscamingue, notamment grâce à ses campagnes marketing.

La TIÉAT s'engage à investir, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures, une somme de 150 000 \$ versée entièrement à la signature de l'entente. Cette contribution représente une participation de 50 000 \$ par année pour trois ans donc, le partenariat entre VAT et la TIÉAT est donc effectif pour une période de trois ans.

## **7. MODALITÉS DE SUIVI DE L'ENTENTE**

### **7.1. Mise en place d'un comité de suivi**

Les parties conviennent de mettre en place un comité de suivi et d'évaluation qui servira à faire le point annuellement sur le bon déroulement de cette entente, proposer des améliorations le cas échéant et à recommander les différents éléments de reddition de compte. Le comité sera composé de la façon suivante :

- La présidence de la CRÉ ou un membre du conseil d'administration;
- La présidence du FJAT ou un membre du conseil d'administration;
- La présidence de la TIÉAT ou un membre du conseil d'administration;
- La présidence de Valorisation Abitibi-Témiscamingue ou un membre du comité VAT.

Le comité de suivi pourra s'adjoindre toute autre personne ressource dont il jugera la présence nécessaire.

### **7.2. Suivi annuel et versement des contributions financières**

- Les subventions des parties engagées seront versées annuellement à la CRÉ. Pour la première année de l'entente, la subvention sera versée dans les 30 jours suivant la signature de la présente.
- Pour les années suivantes, les subventions seront versées au fiduciaire conditionnellement à la recommandation du comité de suivi, à la suite de la réception par le comité de suivi d'un rapport d'activités annuel et d'un rapport financier détaillé de l'année précédente, puis du plan d'action et du

budget prévisionnel de l'année subséquente. Le comité de suivi adresse sa recommandation au caucus de la CRÉ pour être entériné et au conseil d'administration des parties pour information.

#### **8. ÉLARGISSEMENT DE L'ENTENTE**

La présente entente pourra inclure d'autres partenaires à la suite de la validation de ses partenaires initiaux. Ces nouveaux partenariats seront alors connexes à la présente entente et seront considérés comme faisant partie intégrante de celle-ci.

#### **9. DURÉE DE L'ENTENTE**

Cette entente est d'une durée de **trois ans soit, du 31 mars 2011 au 31 mars 2014**, et entrera en vigueur au moment de la signature par les parties.

#### **10. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE**

La présente entente pourra être renouvelée à son expiration, si c'est la volonté des parties. Celles-ci conviennent de se rencontrer six mois avant l'expiration de cette entente, et ce, afin de vérifier ou de confirmer leur intérêt respectif à procéder à un tel renouvellement. Cependant, avant de procéder à tout renouvellement ou reconduction de cette entente, les parties conviennent de procéder à son évaluation selon les dispositions de l'article 11.

#### **11. ÉVALUATION DE L'ENTENTE**

Les parties conviennent que le comité de suivi procédera à l'évaluation de l'entente à son expiration, qu'elles décident ou non de procéder à un renouvellement ou à une reconduction de celle-ci. Cette évaluation portera particulièrement sur l'atteinte des objectifs de l'entente et, notamment, sur les modes de collaboration, de concertation et les résultats obtenus entre les partenaires et l'évolution des besoins liés à la valorisation régionale.

De plus, les parties s'engagent à participer à l'évaluation de l'entente annuellement par le biais du comité de suivi de l'entente.

#### **12. RÉSILIATION**

Les partenaires se réservent le droit de résilier le présent protocole pour l'un des motifs suivants :

- La CRÉ, le fiduciaire, fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente.
- La CRÉ, le fiduciaire, a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont inexacts.
- La CRÉ, le fiduciaire, cesse ses activités de quelque façon que ce soit.

Lorsqu'un des événements décrits ci-haut se produit, le partenaire doit transmettre un avis de résiliation à la CRÉ qui aura, s'il y a lieu, trente jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis à défaut de quoi la présente entente sera automatiquement résiliée. La résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de réception de cet avis ou à toute autre date ultérieure indiquée dans l'avis.

La CRÉ devra, s'il y a lieu, dans les trente jours ouvrables suivant la date de résiliation de l'entente, rembourser tout montant de la subvention qui n'aura pas été utilisé par la CRÉ ou qui aurait été utilisé à des fins autres que celles prévues à l'entente.

#### **13. ANNEXES**

Les annexes à la présente convention en font partie intégrante. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

#### 14. MODIFICATIONS

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une convention écrite entre les parties. Cette convention ne peut changer la nature de l'entente et elle en fera partie intégrante.

#### 15. VISIBILITÉ

Les parties conviennent de respecter les règles de visibilité suivantes :

- Mention du soutien par les partenaires dans un communiqué de presse aux médias lors des lancements de projets;
- Présence du logo des partenaires dans les extraits des projets, dans la mesure du possible et dans le respect de la forme de l'extrait.

#### 16. COMMUNICATIONS

Aux fins de la présente entente, les communications écrites entre les partenaires devront être acheminées aux personnes et aux adresses suivantes :

**Pour le FJAT :**

Mme Valérie Lemay agente de développement  
Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

**Pour la CRÉ et VAT**

M Luc Bélisle, directeur général  
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

**Pour la TIÉAT**

Mme Annie Boivin, secrétaire générale  
Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue  
445, boul. de l'Université, Bureau B-403  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4

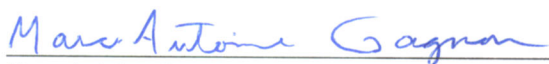
17. SIGNATURES

En foi de quoi, les parties ont signé les présentes :



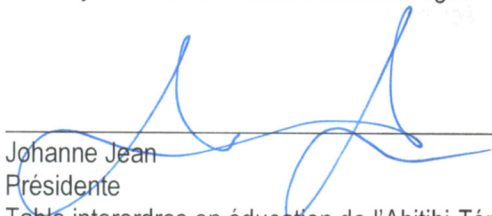
Ulrick Chérubin  
Président  
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

\_\_\_\_\_  
Date



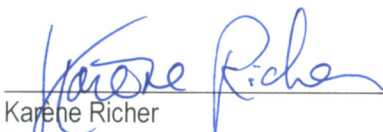
Marc-Antoine Gagnon  
Président  
Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

\_\_\_\_\_  
31 mars 2011  
Date



Johanne Jean  
Présidente  
Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue

\_\_\_\_\_  
31 mars 2011  
Date



Karène Richer  
Présidente  
Comité Valorisation Abitibi-Témiscamingue

\_\_\_\_\_  
31 mars 2011  
Date